

#### FINANCEMENT

## Demandeurs d'emploi : votre formation financée à 90 % via le CPF

Bénéficiez d'une mesure exceptionnelle expérimentée par la Région Pays de la Loire sur des parcours de formation du Cnam pour toute entrée avant le 31/12/2020.

### Qui peut en bénéficier ?

Tout demandeur d'emploi inscrit à Pôle emploi et résidant en région Pays de la Loire.

### Comment procéder pour en bénéficier ?

Prenez contact avec le conseiller formation du [centre Cnam le plus proche de votre domicile](#).

### Quelle formation peut-on suivre avec ce financement ?

Sont concernés les 56 blocs de compétences proposés par le Cnam pays de la Loire et 24 diplômes.

Les blocs  
de compétences

Les diplômes

### Quelle aide financière de la Région ?

La Caisse des Dépôts et Consignations complète votre Compte personnel de formation (CPF). Le CPF est un compte crédité en euros, attaché à toute personne tout au long de sa vie active. Il permet de financer des actions de formation continue.

L'aide de la Région couvre 90 % du coût de la formation choisie, une fois vos droits CPF déduits. Le reste à charge de 10 % peut être pris en charge par Pôle emploi, après validation du projet.

## Exemple

Coût total de la formation : 3000 € à 18€/h

CPF	Aide de la région	Financement individuel
1000€	1700 €	300
	90 %	10

Bénéficiez de cette mesure exceptionnelle expérimentée par la Région Pays de la Loire sur des parcours de formation du Cnam pour toute entrée avant le 31/12/2020 et pour toute formation se terminant avant le 30 juin 2022.

[Contactez votre conseiller formation.](#)



**1 juillet 2020**

**10 octobre 2020**

Angers  
Cholet  
La Roche sur Yon  
Laval  
Le Mans  
Nantes  
Saint Nazaire



[voir le site](#)

